



PONTON BIODISC®



AGRÈMENT
MINISTÉRIEL

2010-22/ 2014-001
2014-002 ext 01
2014-002



La micro-station d'épuration BIODISC® permet le traitement des eaux usées générées par un bâtiment grâce à son système de disques biologiques rotatifs. De part la bonne qualité des eaux traitées par analyse chimique, le BIODISC® a obtenu un agrément ministériel autorisant le rejet direct en milieu naturel.

Équipement standard

- 1 ponton technique avec cadre support
- 1 micro-station d'épuration BIODISC®
- Visserie et accessoires de fixation

Points forts du BIODISC

- Solution compacte : micro-station monocuve
- Sans odeur ni nuisance sonore
- Frais réduits avec un seul entretien annuel
- Faible consommation électrique
- Evite le raccordement aux réseaux VRD
- Composants de haute qualité
- Coffret de commande avec affichage défauts
- Agrément ministériel autorisant le rejet direct des eaux traitées en milieu marin ou fluvial

Plusieurs tailles de BIODISC disponible

- 5EH*/6EH
- 10EH
- 18EH

* EH = Equivalent Habitant

Conforme aux normes

Norme NF ISO 8099 - Systèmes de rétention et de traitement des déchets des installations sanitaires
Norme ISO 228/1 - Filetage du nable fixé sur le bateau
Norme ISO 4567-1978 (F) - Construction navale - Navigation de plaisance - raccords pour eaux usées

**Economique
Performant
Garantie longue durée
Zéro travaux de voirie**

